



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 57757

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la question du développement et de la promotion de l'usage du tourisme à bicyclette. Le vélo figure parmi les modes de déplacement les plus répandus. Disposant de nombreuses vertus au plan individuel, avec des effets positifs sur la santé, mais également collectif, le développement du tourisme à bicyclette pourrait s'avérer un moyen ludique pour modifier les comportements d'un plus grand nombre de nos concitoyens et donc protéger notre environnement. Il lui demande donc si des réflexions concernant la possibilité de développer des itinéraires protégés de moyenne distance permettant le développement du tourisme à vélo sont envisagées.

Texte de la réponse

La pratique du vélo est, avec celle de la promenade et de la randonnée, une activité de loisir qui concerne plus de la moitié de la population française et qui attire de nombreux touristes étrangers. Une offre centrée sur le cyclotourisme engendre de fortes retombées économiques si la qualité des infrastructures et des services ainsi que la promotion sont adaptées à ces clientèles. C'est pourquoi, le comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003 a réaffirmé la volonté de développer des itinéraires cyclables s'inscrivant dans le plan d'action en faveur du vélo intégré à la stratégie nationale de développement durable. Dans ce cadre, une mission nationale véloroutes et voies vertes (MN3V), créée le 1er janvier 2003, qui regroupe les ministères chargés de l'environnement, des transports, des sports et du tourisme, veille à l'essor de ce réseau. Elle a ainsi approuvé les volets du schéma national pour quatre régions Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne et Poitou-Charentes. S'agissant plus particulièrement de l'action menée en la matière par le ministre délégué au tourisme, celui-ci a participé, le 28 janvier 2005, à une conférence de presse pour populariser les concepts de véloroutes et de voies vertes auprès de la presse grand public. À cet effet, la direction du tourisme et ODIT France, nouvelle plate-forme d'expertise de l'offre touristique française, ont rédigé une fiche technique intitulée « véloroutes et voies vertes : tourisme » qui a été publiée par la MN3V au cours du mois de janvier 2005. Enfin, dans son rapport remis à M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, Mme Brigitte Le Brethon, députée du Calvados, maire de Caen, propose des mesures concrètes pour réunir les conditions d'une véritable impulsion de la politique du vélo en France. Ce document, reconnu par l'ensemble des acteurs concernés, servira de base de travail dans le cadre des réflexions que mèneront l'État, les collectivités territoriales et la société civile relatives au développement du tourisme à bicyclette sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57757

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1579

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 3079